



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Séance du 14 décembre 2020

L'an deux mille vingt le quatorze décembre à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences de la mairie d'Aubusson, au nombre de 43, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 8 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs; Guy BRUNET; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROGER Thierry; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; BOUQUET Benjamin; DUGAUD Isabelle; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc; Elodie MALHOMME; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie Hélène; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; SIMONS Benjamin; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; BŒUF Jacky; LHERITIER Laurent; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; PERRIERE Vincent; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; DELARBRE Chantal; PINLON Evelyne; JOSLIN Jean-Louis; DENIS Bernard; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES :

Ayant donné procuration : DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence ; TERNAT Didier à PRIOURET Denis.

Mme Valérie BERTIN accueille les participants et remercie M. le maire d'Aubusson pour la mise à disposition de la salle.

M. Michel MOINE, maire d'Aubusson, salue les délégués communautaires pour ce Conseil qui porte sur des délibérations importantes et espère un travail dans la meilleure sérénité possible.

Mme BERTIN prononce le discours suivant :

« Mes chers collègues,

Je suis très heureuse de vous retrouver pour notre dernière réunion de l'année, une année qu'on sera tous heureux d'oublier tant elle est restée marquée par une crise sanitaire sans précédent qui n'a pas épargné notre département et nos concitoyens.

Nous ne pensions pas le 28 septembre, lors de notre dernier conseil communautaire, que nous aurions à vivre un nouveau confinement - certes moins contraignant que celui du printemps ! – mais qui a fortement impacté des pans entiers de notre économie. Je pense aux commerces, aux bars, aux restaurants, aux acteurs touristiques qui vivent difficilement cette période. Je pense également aux nombreuses

associations, aux acteurs de la santé ainsi qu'aux établissements médico-sociaux de notre territoire (EHPAD...)

Depuis notre dernière réunion, nous avons eu l'occasion d'échanger avec les membres du bureau en présentiel ou en visioconférence depuis le confinement. Ces échanges nous permettent d'assurer le fonctionnement normal de nos services en dépit des contraintes sanitaires.

J'ai également avec la Directrice du Pôle développement, multiplié les visites sur le terrain pour être à l'écoute des entrepreneurs ; nous avons ainsi visité des entreprises dont l'activité est directement impactée par la crise comme Electrolux, ATL ou la Fonderie Fraisse à Aubusson.

Avec les vice-présidents nous avons rencontré des porteurs de projet sur la Zone d'Activités du Mont mais également dans le quartier de la Gare à Felletin.

S'agissant de la commission d'attribution des aides économiques, elle s'est réunie à plusieurs reprises depuis le mois de septembre. Je salue le travail d'écoute, de conseil et d'orientation réalisé par le service développement économique, accueil attractivité. Merci aux agents mais également aux 2 vice-président qui ont travaillé à nos côtés.

Toujours sur le champ de l'économie, j'ai rencontré la co-présidente de la Fédération des travaux publics qui souhaitait me faire part des inquiétudes de la profession avec un carnet de commandes en baisse et peu de visibilité sur les chantiers.

Le 27 octobre dernier, j'ai rencontré Madame la Préfète avec Denis PRIOURET, 1^{er} vice-président, une rencontre informelle qui nous a permis une présentation de l'EPCI et d'évoquer les dossiers en cours.

Le 26 novembre avait lieu le jury de recrutement de la Scène Nationale à Aubusson auquel j'ai participé ; Christine Malard a été recrutée, elle succède à Gérard Bono qui part en retraite.

Enfin le 30 novembre, j'ai eu le plaisir d'accueillir notre nouvelle DGS Madame Virginie Guénault. Elle succède à Juliette Gioux. Notre nouvelle directrice nous vient de Mâcon et je lui demanderai dans un instant de nous parler de son parcours professionnel. Je voudrai ce soir saluer et remercier Antoine Teuma qui assurait depuis le départ de Juliette Gioux l'intérim et c'est croyez-moi une charge importante et passionnante à la fois.

Lundi dernier la Communauté de communes était invitée à participer à une séance de travail avec le Président de Région, les élus de Felletin, travail avec l'association Lainamac et des professionnels de la filière laine.

Comme vous le voyez les réunions avec nos différents partenaires (Etat, Région, Département) sont nombreuses.

Des commissions thématiques se sont tenus au sein de Creuse Grand Sud : commission culture et sports, commission enfance-jeunesse et demain soir commission accueil. Mais je vais revenir sur l'enfance jeunesse puisque ce soir nous avons le plaisir d'accueillir Mesdames Perroud et Lavaure de la CAF qui viennent nous présenter la nouvelle Convention Territoriale Globale.

Permettez-moi ce soir de vous remercier une nouvelle fois car en tant que vice-présidente en charge de l'enfance jeunesse pendant 3 ans j'ai apprécié bien au-delà du partenariat financier qui nous lie, la qualité de votre travail envers nos structures mais également le soutien à la parentalité ou aux espaces de vie sociale sur notre territoire. »

Mme Virginie Guénault, nouvelle Directrice Générale des Services, présente son parcours. Son dernier poste était au Conseil départemental de Saône-et-Loire, mais elle a travaillé pendant de longues années

comme DGS d'une communauté de communes dans le Loir-et-Cher. Elle a écrit aux maires, afin de solliciter des rencontres individuelles avec chacun d'eux.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : M. Benjamin Bouquet, **désigné à l'unanimité**.

Ordre du jour

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 28 septembre
- Informations : Délibérations du bureau, arrêtés de la Présidente et informations du Tribunal Administratif
- Présentation par la CAF du projet de Convention Territoriale Globale

Administration générale, finances et personnel

- Délibérations Modificatives
- Autorisations de crédits anticipés
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Demande de subvention DETR pour achat de matériels

Petite Enfance, Enfance Jeunesse

- Partenariat avec la CAF : Convention Territoriale Globale
- Avances de subventions à Clé de contacts et Tom Pousse pour 2021

Culture et Sport

- Subventions aux associations

Développement et Aménagement du Territoire

- Avances de subventions à l'Office de Tourisme pour 2021
- Désignation de deux délégués « socio-professionnel » auprès de l'EPIC Office de Tourisme du Lac de Vassivière
- Adoption des statuts et désignation de délégués supplémentaires au Pays Sud Creusois
- Vente d'un bien immobilier : terrains de la ZA sud du mont (Sas Masaju)
- Vente d'un bien immobilier : terrain de la ZA sud du mont (Sas Leproux)
- Avenant au contrat de crédit-bail atelier-relais de Saint-Alpinien et vente
- Ouverture des commerces le dimanche en 2021
- Soutien de principe aux dispositifs de redynamisation des centres-bourgs et de contractualisation de territoire
- Contrat Boost'ter : financement de poste année 2020
- Convention d'études de redynamisation du centre-ville d'Aubusson
- Contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Ouest et Sud Creusois : financement de poste pour 2021
- Adhésion à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse (AAA 2.3)

GEMAPI - SPANC

- Travaux GEMAPI 2020 Sources en Action : attribution de marché

Questions diverses

Rapports sur table :

Projet de décision modificative n°1 : budget principal, modification de celle jointe au rapport

Modification de la délibération n°2020/062 portant création de postes.

Ces rapport sont ajoutés à l'ordre du jour (**unanimité**)

Compte-rendu du Conseil du 28/09/2020 :

En l'absence de remarques, le compte-rendu du Conseil du 28/09/2020 est adopté à l'unanimité.

| |
|--|
| Présentation par Mmes Perroud-Lacote et Lavaure, de la CAF de la Creuse, du projet de Convention Territoriale Globale |
|--|

Jusqu'à aujourd'hui, la contractualisation entre la CAF et Creuse Grand Sud prenait la forme d'un Contrat Enfance Jeunesse, qui venait soutenir les structures petite enfance/enfance et qui s'est arrêté fin 2019. Aujourd'hui nous travaillons avec les EPCI mais aussi les communes sous le format de la CTG qui englobe au-delà du CEJ le soutien à la parentalité et l'animation de la vie sociale (Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale). C'est un investissement social engagé dans un projet de territoire, pour favoriser l'accueil de nouvelles familles.

Les objectifs : une démarche stratégique de développement : il faut conforter l'existant et développer des soutiens aux familles. A cause de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu travailler comme nous l'aurions souhaité en 2020, aussi les actions à développer le seront à partir de 2021. Le diagnostic de territoire a été réalisé à partir des champs d'intervention de la CAF, mais nous pourrons les affiner par la suite.

Diagnostic du territoire : On note une précarisation des familles, la présence de nombreuses familles monoparentales sur le territoire (280) et notamment à Aubusson, enfin une chute de la natalité. En revanche, on ne note pas de tension sur les modes de garde. Les jeunes ont tendance à quitter le territoire pour leurs études mais ceux qui restent ont besoin qu'on développe des projets et des actions. La CAF souhaite aussi investir le champ de l'accueil des enfants en situation de handicap et maintenir le soutien aux familles monoparentales.

Axes de travail :

Tranche 0/3 ans : maintenir les structures existantes, renouveler les assistantes maternelles (beaucoup de départs à la retraite dans les 5 ans) et promouvoir ce métier, travailler sur l'attractivité du territoire grâce à nos services, soutien à la parentalité

Tranche 4/11 ans : optimiser les ALSH, permettre l'accès aux plus modestes et aux enfants différents en lien avec les familles. Il existe un Centre Social à Aubusson, un REAAP et un CLAS, nous pourrions étendre le soutien à la parentalité à d'autres communes.

Jeunesse : s'appuyer sur le FJT et les associations pour favoriser l'autonomie des jeunes et les accompagner. L'appel à projet annuel de la CAF est trop peu utilisé sur le secteur.

Animation de la vie sociale : faire émerger plus d'interactions entre les structures sociales et coordonner l'ensemble des moyens vers des actions communes au service des familles. Impliquer le FJT.

Pour tous ces aspects, il faudra choisir des indicateurs pertinents, les actualiser et les suivre sur 4 ans en vue d'alimenter l'observatoire.

Aspects financiers :

L'enveloppe de base est la même que pour le CEJ. L'évolution ce sont les « bonus territoire » sur chaque action, versés directement à chaque structure. La nouveauté de la CTG c'est une animation portée par des chargés de coopération, qui seront Béatrice Mahé et Antoine Teuma au niveau de la Communauté. Des commissions thématiques se mettront en place en 2021, co-animés par la CAF et les chargés de coopération. Un COPIL de suivi se réunira une fois par an, et un observatoire sera créé.

M. Jean-luc LEGER remercie la CAF pour son soutien financier et humain. Ce partenariat est très pertinent. La commission enfance qui s'est tenu récemment a montré la précarité sur notre territoire, la chute de la natalité et le taux élevé de familles monoparentales. Il souhaite pour la crèche se donner comme priorité la lutte contre les perturbateurs endocriniens et l'obtention du label éco-crèche. Il ajoute que le RAM deviendra unique, porté par Clé de Contacts, à la date du 01 septembre 2021. Il rappelle également que la petite enfance est bien un axe majeur de l'attractivité de notre territoire.

M. Denis PRIOURET précise que cette compétence est non-obligatoire mais assumée sans regrets, malgré un reste à charge d'environ 500 000€ par an.

Informations : Délibérations du Bureau, arrêtés de la Présidente et informations du Tribunal Administratif

Mme BERTIN donne lecture des délibérations prises par le Bureau communautaire et des arrêtés pris par la Présidente depuis le dernier Conseil communautaire et informe du désistement de 2 Communes quant à des affaires devant le Tribunal administratif.

Mme Evelyne PINLON précise que le Conseil municipal de Saint-Maixant a voulu stopper toutes les procédures en cours pour différentes raisons, parmi lesquelles les frais d'avocat, trop onéreux.

Décision modificative n°1 : budget principal

M. Denis PRIOURET explique que la principale modification porte sur le chapitre 012, pour lequel il manque 45 000€. Les vice-présidents ont décidé le versement normal des primes aux agents, versées en décembre.

M. Michel MOINE demande comment peut-on expliquer ce manque au chapitre 012.

M. PRIOURET indique qu'il s'agit d'évènements imprévus. 45 000€ sur un chapitre de 2,4 millions d'€, c'est finalement assez peu, et il ne faut pas oublier le contexte d'un budget très serré.

M. MOINE demande si le montant budgété a été insuffisamment prévu.

M. PRIOURET approuve. En investissement, tout ce qui est proposé a été validé en amont par la trésorerie, avec laquelle nous travaillerons à l'avenir par une convention de partenariat avec la nouvelle mission d'aide aux décideurs publics de la DGFIP.

Mme Renée NICOUX demande ce qu'est la « dette envers locataires-acquéreurs ».

Il est expliqué qu'il s'agit de « rapatrier » des loyers de location-vente qui n'étaient pas prévus pour finaliser la cession. C'est une opération comptable qui doit apparaître au budget.

Adopté à l'unanimité.

Autorisations de crédits anticipés

M. PRIOURET expose qu'il s'agit de rendre possible des dépenses antérieures au vote du budget, dans la limite du quart des crédits de l'exercice précédent. C'est une précaution qu'il est classique de prendre.

Adopté à l'unanimité.

Modification de la délibération n°2020/062 portant création de postes.

Mme BERTIN indique que l'objectif d'avancer la date de création de ces postes est de ne pas pénaliser les personnels pouvant bénéficier d'un avancement de grade.

Adopté à l'unanimité.

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Se sont déclarés candidats :

- Membres titulaires : Philippe COLLIN ; Alain ROULET ; Claude BIALOUX ; Serge DURAND ; Céline COLLET-DUFAYS.
- Membres suppléants : Pierrette LEGROS ; Denis PRIOURET ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Alex SAINTRAPT ; Marina BONIFAS.

Elus à l'unanimité.

Demande de subvention DETR pour achat de matériels

Mme BERTIN précise que nous avons été informés du passage du taux de subvention de 35 à 40% pour la voirie.

Achats de matériels informatiques : **Mme Céline COLLET-DUFAYS** présente le rapport : afin d'adapter son outil de travail à de nouvelles habitudes de fonctionnement, Creuse Grand Sud se doit de proposer à son personnel un matériel informatique approprié, le parc informatique existant étant vétuste (au-delà des durées d'amortissement) et incompatible notamment au travail à distance.

Adopté à l'unanimité.

Achat de bacs de collecte : **Mme BERTIN** propose de poursuivre ces investissements. Le reste à charge dans le plan de financement proposé est de 7800€.

M. Jean-Louis JOSLIN souhaite savoir si ce n'est que du renouvellement ou s'il y aura de nouveaux bacs à distribuer dans les communes.

Mme BERTIN acquiesce et l'invite à se rapprocher des services. Pour la désinfection des bacs, elle signale qu'une mutualisation est envisagée avec les SICTOM voisins.

Adopté à l'unanimité.

Travaux de voirie ZA Ouest : **M. Claude BIALOUX** indique qu'il y a une coquille dans le tableau : le taux est de 35%. Il s'agit de refaire en 2021 une portion en très mauvais état, qui se situe entre les entreprises Chaumeix et Chausson. Le prix s'explique par le fait qu'il s'agit d'une voirie lourde.

Mme Elodie MALHOMME demande si nous avons des informations sur l'avenir du rond-point temporaire de la Feuillie.

M. Stéphane DUCOURTIOUX répond que le Conseil Départemental maintiendra ce rond-point en 2021 et qu'il n'y a pas eu d'accident.

M. MOINE ajoute que le projet de rond-point définitif est inscrit au CD en autorisation de programme, mais pas encore en crédits de paiement.

M. Guy BRUNET s'interroge sur le devenir de la compétence voirie. Nos routes sont en très mauvais état, il va falloir prendre une décision. Les routes c'est l'image de marque de la Communauté.

M. BIALOUX espère que nous avancerons sur le sujet en 2021, mais c'est compliqué. Nos services ont cependant réalisé un diagnostic complet des voiries intercommunales. Il est clair qu'elles sont dégradées, il y aura une décision à prendre en CLECT

M. Guy BRUNET indique que ce transfert équivaut à un emprunt russe. Si la Communauté ne peut pas le faire, la Commune va le faire, mais qu'on lui rende.

Mme BERTIN rappelle que la voirie est une compétence optionnelle. Elle se dit consciente de l'état de dégradation des routes, y compris à Vallière. Nous travaillerons ce sujet en commission.

M. Guy BRUNET s'étonne aussi que l'on ne puisse pas faire la peinture sur les routes, mais que l'on verse 50 000 € pour la Scène Nationale.

M. MOINE plaide aujourd'hui pour le retour de la voirie dans le giron communal.

M. BIALOUX indique à M. BRUNET que la Communauté a réalisé au total 55 000€ de travaux de voirie sur la commune d'Alleyrat.

Adopté à l'unanimité.

Partenariat avec la CAF : Convention Territoriale Globale

M. LEGER cite les axes de travail et les objectifs fixés et exposés par la CAF.

Adopté à l'unanimité.

Avances de subventions à Clé de contacts et Tom Pousse pour 2021

M. LEGER explique qu'il est important pour assurer le fonctionnement de ces associations qu'elles bénéficient du versement d'une avance de subvention en tout début d'année 2021, en particulier pour payer les salaires.

Adopté à l'unanimité.

Subventions aux associations

Scène Nationale d'Aubusson : **Mme BERTIN** informe le Conseil que Mme Christine Malard va succéder à M. Gérard Bono à la direction de la SNA.

M. LEGER rappelle que si nous avons attribué 70 000€ à la Scène en 2017, c'était un rattrapage de l'année précédente où la Communauté avait été dans l'incapacité d'honorer la subvention prévue.

M. DUCOURTIOUX indique qu'étant salarié de l'association et non administrateur, il peut prendre part au vote.

Montant attribué : 50 000€. Adopté à l'unanimité.

Mme BERTIN précise que l'enveloppe allouée pour les associations suivantes est de 12 000€. La commission s'est réunie pour faire des propositions : elle souhaite que son travail soit respecté.

M. Philippe ESTERELLAS ajoute que la réunion conjointe des commissions culture et sports qui s'est tenue à Saint-Yrieix a réuni 26 élus. Le tissu associatif du territoire est riche et crée du lien entre les habitants, avec des objets très divers. Les propositions de la commission s'appuient sur les critères du règlement des subventions établi en 2017. L'objet de l'association doit être unique, et porter sur des projets et non sur le fonctionnement. Le Covid a conduit à annuler beaucoup d'actions et les associations n'ont pas encore de visibilité sur l'impact des aides de l'Etat.

D'une manière générale, la commission a choisi d'attribuer 1/3 des montants demandés, sauf pour le Colbert qui est l'unique cinéma du territoire, qui doit être plus soutenu. **M. ESTERELLAS** souhaite aller rencontrer les associations pour mieux les connaître et les aider.

M. Thierry LETELLIER déclare qu'il votera pour ces subventions afin de ne pénaliser aucune association, mais alors qu'un ancien Président voulait donner 1% du budget à la Culture, nous c'est 1 pour mille. Par exemple, La Villedieu donne plus à TéléMillevaches que la Communauté. On dit que les associations sont bénéfiques mais là on les abandonne au moment où l'Etat a tiré un trait sur la culture. Les sommes sont dérisoires. Nous devrions relancer cette compétence, tout remettre à plat et refondre cette aide. On va chercher l'impôt, c'est pour le redistribuer. Sur le plateau, ce sont les associations qui ont été le fer de lance de la politique d'accueil. Il faut que nous réagissions.

Mme BERTIN remercie M. LETELLIER et reconnaît que 12 000€ c'est très peu, car nous n'avons pas encore retrouvé les capacités financières pour faire plus. Il convient d'y ajouter 2000€ déjà versés à la Ressourcerie et les montants importants engagés pour la Scène Nationale et la Cité de la Tapisserie.

M. MOINE se dit d'accord avec M. LETELLIER. La question c'est de redéfinir le projet intercommunal. A périmètre constant, il faudra attendre la fin du plan de redressement. Si on veut aller plus vite, il faut se poser la question de ses compétences.

M. Philippe COLLIN affirme qu'il faut considérer que les compétences optionnelles modifient à la hausse les dotations.

Mme Marie-Françoise HAYEZ pense que nous faisons trop les choses comme avant, dans une année COVID, ce n'est pas normal, il faut revoir le budget comme après la Seconde Guerre Mondiale. Nous devons réinventer notre fonctionnement et repartir d'une page blanche après cette année 2020.

Le Plaisir de Lire :

Montant attribué : 400€. Adopté à l'unanimité.

TéléMillevaches :

Montant attribué : 300€. Adopté à l'unanimité (M. DETOLLE ne prend pas part au vote).

Constance Social Club :

Montant attribué : 900€. Adopté à l'unanimité (M. DETOLLE ne prend pas part au vote).

M. MOINE remarque qu'il y a des associations qui voient leur subvention baisser par rapport à 2019. En 2021, pourra-t-on revenir aux montants antérieurs ?

M. Vincent PERRIERE précise qu'après réflexion, la Commission a choisi de diviser les montants demandés par 3, pour rentrer dans l'enveloppe, mais en épargnant le Colbert. La commission a considéré le critère de l'emploi salarié dans les associations, mais pas seulement.

M. ESTERELLAS ajoute qu'au moment de la Commission, nous n'avions pas d'information sur les aides de l'Etat portant sur les salaires et le chômage partiel dans les budgets des associations.

M. MOINE pense qu'après cette année exceptionnelle, les associations vont probablement réitérer des demandes normales.

M. LEGER estime que nous avons veillé à ce qu'aucun montant de subvention ne vienne compromettre l'avenir d'une association. Même si c'est peu, c'est mieux que rien.

M. PERRIERE alerte le Conseil sur les effets à retardement de cette crise qui se feront sentir dans les années futures pour toutes les associations.

Mme BERTIN souligne que le Bureau a travaillé également sur des actions vers l'économie et les associations employeuses. **M. DETOLLE** est intervenu sur ce sujet. Elle remarque que des associations n'ont pas formulé de demandes cette année. Nous resterons attentifs au monde associatif.

Nuits Noires :

Montant attribué : 300€. Adopté à l'unanimité (M. ESTERELLAS ne prend pas part au vote).

Les Michelines :

Montant attribué : 300€. Adopté à l'unanimité

Le Colbert :

Montant attribué : 3750€. Adopté à l'unanimité

Radio Vassivière :

M. ESTERELLAS explique que la commission n'a pas proposé d'octroyer une subvention car le projet sur Felletin (nouvelle antenne émettrice) n'est pas encore acté, mais qu'elle souhaite aider Radio-Vassivière à l'avenir. **Adopté à l'unanimité**

Ecoute et Soutien :

M. ESTERELLAS précise que quelques ateliers ont eu lieu dans les locaux de Clé de Contacts, mais que l'action s'est arrêtée. Pas de subvention proposée. **Adopté à l'unanimité**

Compagnie Entresorts :

Il s'agit d'une première demande portant sur le Festival Précaire qui a eu lieu cet été à Aubusson.

Montant attribué : 500€. Adopté à l'unanimité

Les Amis de l'orgue d'Aubusson :

Montant attribué : 100€. Adopté à l'unanimité

AM Carta :

Montant attribué : 200€. Adopté à l'unanimité

Club de Plongée Sud Creusois :

M. ESTERELLAS explique que la commission s'est appuyée sur le règlement et n'a pas proposé de subvention car il s'agissait d'une demande en fonctionnement. **Adopté à l'unanimité**

Les Portes du Monde :

Montant attribué : 3000€. Adopté à l'unanimité

Quartier Rouge :

Montant attribué : 500€. Adopté à l'unanimité

Créafripsolidaire :

Montant attribué : 150€. Adopté à l'unanimité (M. DETOLLE ne prend pas part au vote).

Felletin Patrimoine Environnement :

Montant attribué : 1600€. Adopté à l'unanimité (Mme FOURNET ne prend pas part au vote).

M. DETOLLE affirme qu'une subvention c'est un investissement humain qui a des retombées économiques fortes sur un territoire. Le contrat Boost'Ter pourrait venir appuyer des projets qui bien que portés sous forme associative, apportent une grande attractivité. Quand on parle d'économie, on devrait parler des associations.

Avance de subventions à l'Office de Tourisme pour 2021

Quittent la salle et ne prennent pas part au débat ni au vote : **Mmes et MM. ESTERELLAS ; MALHOMME ; LEGER ; NICOUX ; BONIFAS ; SIMONS ; SAINTRAPT ; MOINE ; BERTIN ; DUCOURTIOUX.**

M. PRIOURET indique que le montant versé habituellement s'élève à 170 000€ en année pleine, plus le reversement de la taxe de séjour. En cette année particulière, il apparaît que le Covid a causé un déficit de vente et de recettes pour l'OT.

Adopté à l'unanimité.

M. MOINE indique que depuis 2016, la commune d'Aubusson a adressé des mandats à Creuse Grand Sud ayant trait à l'Office, puis réadressés à l'EPIC, et depuis, pas de nouvelles. Il demande qui va régler ces 22 460€ de dépenses et d'interventions sur le bâtiment de l'OT.

Mme BERTIN répond qu'elle étudiera ce sujet avec la Trésorerie avant de revenir vers lui.

Désignation de deux délégués « socio-professionnels » auprès de l'EPIC Office de Tourisme du Lac de Vassivière

Mme NICOUX se demande pourquoi c'est à la Communauté et non au syndicat de désigner ces délégués.

Mme BERTIN répond que cela est prévu ainsi par les statuts du syndicat du Lac. Elle précise qu'elle a reçu la candidature de Mme Michelle Mas de Feix, et que M. Christophe Garnier, délégué sortant, est toujours candidat.

Mme COLLET-DUFAYS explique que le processus de désignation de socio-professionnels est le même à Creuse Tourisme.

Mme Mas de Feix et M. Garnier sont désignés à l'unanimité.

Adoption des statuts et désignation de délégués supplémentaires au Pays Sud Creusois

Mme BERTIN rappelle que M. MOINE avait demandé un rééquilibrage du nombre de délégués des 2 Communautés de communes, ce qui a été validé le 30 novembre au Pays Sud Creusois.

Elle propose qu'elle-même, M. LEGER et M. DUCOURTIOUX deviennent titulaires.

Il convient alors de désigner 6 suppléants. Sont candidats : Mme BONIFAS, MM. ROUGIER, COLLIN, PRIOURET, SAINTRAPT, BIALOUX.

Ces nouveaux délégués titulaires et suppléants sont désignés à l'unanimité.

M. MOINE signale qu'il avait fait une autre proposition de modification statutaire, car il a constaté que l'alternance de la présidence entre les 2 Communautés est remise en cause par l'autre président. Il s'agirait d'alterner la présidence selon 2 périodes de 3 ans dans la durée du mandat. Il nous faut travailler au Pays dans une relation de confiance retrouvée.

Vente d'un bien immobilier : terrains de la ZA sud du mont (Sas Masaju)

Mme COLLET-DUFAYS expose qu'Intermarché a besoin d'être désenclavé pour développer son activité. Le projet porte sur 4500m² de bâti, pour un coût de 5 million d'€. Cela entraînera l'embauche de 15 postes équivalent temps-plein. Le prix de ce terrain proposé à la vente est de 8€/m². Certes le prix initial était de 10€/m², mais après de nombreux échanges avec l'entreprise, il apparaît que ce terrain n'est pas viabilisé et n'a pas d'assainissement. L'entreprise prendrait ces coûts à sa charge. De plus, l'estimation de France Domaines est de 3€/m².

Mme BERTIN explique que ce dossier est assez ancien. Après plusieurs rencontres avec l'entreprise, nous avons trouvé un accord sur un tarif et nous proposons d'avancer sur le plan administratif. Elle ajoute que cette vente est conditionnée à la vente au même prix d'une portion de la parcelle à l'entreprise Leproux.

M. MOINE souhaite rappeler l'histoire : la Commune avait vendu 9000m² pour installer Intermarché. La CDAC, lors de son instruction, avait émis un avis négatif à l'installation d'Intermarché sur le site où se trouve Netto aujourd'hui. Cela a été une mauvaise nouvelle. M. MOINE a alors accompagné Mme Berger auprès de la CNAC laquelle a également émis un avis défavorable. Elle a modifié son projet et c'est finalement Netto qui s'est installé.

La 1^{ère} réserve foncière était pour desserrer des activités économiques existantes. La 2^{ème} réserve foncière de la ZA était destinée à développer des entreprises complémentaires, pour élargir l'offre commerciale. La 3^{ème} réserve foncière derrière Electrolux, était plus pour l'industrie. M. MOINE dit comprendre la problématique d'Intermarché, mais on ne répond pas aux objectifs et on ne propose pas de modifier les équilibres dans ce projet. L'objectif d'origine était de lotir pour 6 à 8 entreprises nouvelles.

Mme MALHOMME demande quand la CDAC a donné un avis favorable à ce projet. Elle se dit gênée par ce projet de plus de 1500m² de bâti nouveau, qui lui semble surdimensionné et sera préjudiciable au commerce. Elle s'interroge sur le devenir de l'ancien bâti et sur comment accompagner l'entreprise sur ce sujet.

Mme BERTIN souhaite que le projet soit présenté en commission. L'augmentation de la surface de vente s'explique par le développement de la vente de produits alimentaires locaux.

Mme COLLET-DUFAYS explique qu'Intermarché propose aux commerces locaux d'être hébergés sur leur plateforme numérique. Concernant l'ancien bâti, la question sera traitée dans le cadre de l'AMI centre-bourg.

M. Benjamin SIMONS émet les réserves du Conseil municipal de Gentioux sur l'extension, à propos de la vente de produits locaux : il y aura en effet un impact sur des structures plus petites. Cela va diminuer l'activité des autres supermarchés. Gentioux votera contre.

Mme HAYEZ observe que ce projet fait quasiment doubler la surface du bâtiment.

M. MOINE s'interroge si ce projet nécessite vraiment 2,5 ha. Netto n'a que 9000 m². C'est le dimensionnement qui pose question. Nous devons aussi veiller à garder de la réserve foncière.

Mme BERTIN estime qu'il est indéniable que l'Intermarché actuel est enclavé. Pendant la crise, le drive n'a pas aussi bien fonctionné qu'attendu, et cela est dû au site. De plus, le magasin actuel a des réserves qui sont aujourd'hui très petites et ont besoin d'un agrandissement.

M. LETELLIER remarque que nous avons à l'ordre du jour un rapport sur l'AMI, ce serait une grande contradiction que de donner 2,5 ha à un supermarché dans la même séance où l'on doit voter pour la revitalisation du commerce du centre-ville. En Espagne, en Italie, en Allemagne, les centres des petites villes sont vivants et cette vitalité vient de tous les corps de métier qui sont restés.

M. PERRIERE demande si une négociation avec Intermarché est possible pour que la surface de vente ne soit pas augmentée.

Mme BERTIN propose d'ajourner ce rapport et que Mme Berger présente tout d'abord son projet en commission, voire en Conseil.

M. COLLIN estime que les grandes surfaces sont complémentaires des petits commerces. Ce projet ne va pas créer de déséquilibre, les petits commerces ne vont pas en pâtir. Il ne s'agit pas d'un grand groupe : cette enseigne est là depuis 30 ans. Lorsque l'on n'a pas d'acheteurs on n'est pas content, lorsqu'on en a un, on n'est pas content...

M. LEGER approuve l'avis de Mme BERTIN et souhaite ajourner ce rapport.

Mme NICOUX demande si l'autorisation d'exploiter est déposée.

M. MOINE est d'accord pour reprendre du temps sur ce dossier. Aubusson veut ménager l'équilibre entre les grandes surfaces et le commerce de centre-ville.

M. LEGER affirme que certes la communauté de communes a besoin d'argent, mais nous avons refusé de vendre à LIDL qui faisait une proposition bien plus importante.

Mme HAYEZ pense que nous ne sommes pas contre Intermarché, mais que doubler la surface se fera au détriment des commerçants. Il ne faut pas suivre l'exemple de Guéret dont le centre-ville est complètement déserté, du fait de l'accord pour le grand commerce.

Mme COLLET-DUFAYS acte la position du Conseil d'ajourner ce rapport.

Vente d'un bien immobilier : terrain de la ZA sud du mont (Sas Leproux)

Mme COLLET-DUFAYS expose qu'après négociation, il est proposé de vendre 900m² à l'entreprise Leproux pour faciliter le stockage et la circulation des camions, au prix de 8€/m².

M. MOINE indique qu'il serait même favorable à une vente à 3€ le m², à condition que l'entreprise Leproux qui détient 8300m² derrière Chaumeix, dont elle ne fait rien depuis 30 ans, les rétrocède pour le même prix.

Mme BERTIN précise qu'elle a évoqué ces 2 parcelles avec l'entreprise Leproux et qu'elle a proposé un échange.

M. MOINE déplore que 30 années après les avoir achetés à la Commune, l'entreprise spéculé sur ces terrains. C'est pourquoi il faudrait inclure une clause de retour dans les ventes : si le projet n'est pas réalisé au bout d'un certain temps, la collectivité peut trouver un autre porteur de projet.

Mme COLLET-DUFAYS propose d'ajourner ce rapport et d'organiser rapidement une rencontre avec la Commune, la Communauté et M. Leproux. En effet, si on vend à 3€ à la SAS Leproux, il faut faire de même pour la SAS Masaju. Ce dossier pourrait être l'objet d'une Commission économie dédiée.

Avenant au contrat de crédit-bail atelier-relais de Saint-Alpinien et vente

M. PRIOURET explique que M. Desreboulles souhaite devenir propriétaire avant la fin du crédit-bail afin de s'étendre. Malheureusement, après échange avec le Crédit Agricole, il n'est pas possible de négocier l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt. Il ajoute que le notaire propose d'intégrer à la vente la dette de loyers due par l'entreprise, si tel était le cas.

Adopté à l'unanimité.

Ouverture des commerces le dimanche en 2021

Mme BERTIN présente les dates demandées par les commerçants d'Aubusson et signale qu'il convient d'ajouter à la délibération le dimanche 24/01/2021.

Adopté à l'unanimité.

Soutien de principe aux dispositifs de redynamisation des centres-bourgs et de contractualisation de territoire

Mme BERTIN expose que la Communauté de communes, aux côtés de différents partenaires, et notamment les Communes d'Aubusson et de Felletin, souhaite candidater à trois dispositifs : l'AMI « revitalisation centre-bourg à Aubusson » ; Petites Villes de demain et le Contrat territorial de relance et de transition écologique.

Mme COLLET-DUFAYS remercie les équipes de la Commune et de la Communauté de communes pour tout le travail réalisé.

M. LEGER ajoute que près de 20 Communes creusoises prétendent au label « Petites Villes de demain ». La France essaie de se racheter après avoir sacrifié ses petites villes pendant 50 ans.

M. MOINE approuve Mme COLLET-DUFAYS. Selon la Sous-préfecture, nos candidatures seront retenues. Cela va nécessiter des recrutements, notamment un chef de projet supplémentaire pour Aubusson.

Mme BERTIN souligne que c'est un travail collectif. On peut se féliciter que la Communauté vienne en soutien d'ingénierie auprès des Communes.

Adopté à l'unanimité.

Convention d'études de redynamisation du centre-ville d'Aubusson

M. BIALOUX indique qu'il s'agit de conventionner avec l'Etablissement Public Foncier pour conduire les études nécessaires aux actions foncières à mener pour réaliser les projets de la Commune.

Mme COLLET-DUFAYS précise que nous avons contacté l'EPFNA car au-delà du bilan de toutes les études déjà faites, nous avons besoin d'une étude technique et juridique sur toutes les réhabilitations à faire.

M. LETELLIER rappelle qu'on avait contacté l'EPF sur la friche Sallandrouze et demande si on a eu une réponse.

M. LEGER répond que nous en avons débattu en Conseil, mais que rien ne s'est fait car tout a été bloqué. L'outil EPF n'a que des vertus mais malgré la signature d'une convention-cadre, on ne l'a pas fait vivre. En revanche, la Commune de Faux a rencontré l'EPF pour travailler sur l'hôtel Bouteille.

Adopté à l'unanimité.

Contrat Boost'ter : financement de poste année 2020

M. PRIOURET précise que la demande d'aide est ramenée à 20 000€ en 2020 pour totaliser finalement 100 000€ sur 5 ans. Il souligne l'importance de ce poste occupé par Mme Le Nuz.

Adopté à l'unanimité.

Contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Ouest et Sud Creusois : financement de poste pour 2021

M. PRIOURET rappelle que ce contrat permet de bénéficier d'un soutien financier de la Région sur nos actions inscrites dans un plan pluriannuel, ainsi que sur l'ingénierie nécessaire à leur développement.

M. LEGER affirme qu'il votera POUR, mais qu'il s'oppose au saupoudrage des financements sur un territoire qui va de La Souterraine à Felletin. Nous avons fait remonter à la Région que nous sommes satisfaits des financements mais que cette répartition géographique ne permet pas de faire du bon travail.

Mme COLLET-DUFAYS signale qu'il y a plusieurs chargés de mission qui vont travailler ensemble et de manière transversale.

Adopté à l'unanimité.

Adhésion à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse (AAA 2.3)

Mme BERTIN explique que cette Agence a vocation à être le support d'une nouvelle forme d'organisation de l'ingénierie au service des projets en Creuse. Son objet est d'apporter une assistance technique, juridique et financière dans de nombreux domaines à ses adhérents. L'adhésion est gratuite.

Adopté à l'unanimité.

M. Laurent LHERITIER rappelle que la GEMAPI est une compétence obligatoire. Aujourd'hui on vote sur l'attribution de travaux concernant le contrat Sources en Action (bassin versant de la Vienne). Les communes concernées sont Gentioux, Vallière et Saint-Yrieix la Montagne. Ce marché est alloté en fonction des aménagements à faire chez chaque exploitant agricole.

Les aménagements sont financés à 80% par l'Agence de l'Eau et à 20% par les agriculteurs. Un seul candidat a soumis une offre : l'entreprise Guichard. En fonction des conditions climatiques, les travaux auront lieu en 2021.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. MOINE souhaite poser une question à M. LEGER et à Mme BERTIN : M. LEGER a demandé en Conseil municipal comment était choisi l'avocat de la Commune. M. MOINE demande ainsi comment Me Lefaure, l'avocat de la Communauté, a-t-il été choisi.

M. LEGER précise qu'il ne connaissait pas Me Lefaure, excepté le fait qu'il ait plaidé pour le Conseil Départemental.

M. MOINE affirme que Me Lefaure est l'avocat de M. LEGER concernant la plainte de la famille Combe ainsi que l'avocat de la Communauté : il y a là un conflit d'intérêts.

Mme NICOUX informe le Conseil qu'une réunion s'est tenue avec l'APAJH au sujet de l'avenir du FAM de Gentioux. Elle demande à Mme BERTIN de faire le point sur ce dossier.

Mme BERTIN informe le Conseil que rien de concret ne s'est produit depuis cette réunion. Elle a rencontré le maire de Bourgneuf qui souhaite effectivement recevoir le président de l'APAJH et dispose d'un terrain à lui proposer. Il est nécessaire de se revoir pour faire des propositions à l'APAJH.

Mme NICOUX estime que nous avons des solutions qui s'ouvrent et que la réunion a été plutôt positive. Mais l'attitude de Bourgneuf est inquiétante.

M. PRIOURET souhaite redire clairement que c'est la Présidente du Conseil Départemental, principal financeur, qui pourrait détenir la solution. Même si Bourgneuf faisait une proposition à l'APAJH, cela ne serait sans doute pas déterminant.

Concernant le numérique, **Mme COLLET-DUFAYS** indique qu'il convient de faire remonter les questions sur les plaques auprès de Dorsal, avant la mi-janvier.

Mme NICOUX réclame une réunion d'information avec DORSAL, car il y a un vrai besoin de connaître le découpage et le déploiement

M. COLLIN demande à Mme BERTIN quel contact elle a eu avec le patron de l'entreprise Pinton, suite à un article paru dans La Montagne.

Mme BERTIN répond qu'elle a pris connaissance comme lui des éléments de l'article ; elle précise avoir bien échangé avec M. Pinton qui a dit qu'il cherchait un terrain, rien de précis n'a été évoqué, mais le sera prochainement car il s'agit d'un projet très intéressant sur la filière laine et textile.

***** La séance est levée à 22h40 *****